

3.1.3 - REDIGEZ VOTRE DOCUMENT UNIQUE EN CONFORMITE AVEC VOS OBLIGATIONS (1 JOUR)

Objectif général

Une journée pour répondre à une obligation pour toute entreprise avec au moins un salarié : élaborer un document unique. Comprenez la réglementation des risques professionnels, les méthodes pour les évaluer et élaborer un plan de prévention.

Durée : 7h

Public : Chefs d'entreprise / Conjoint(s) / Salariés / Demandeur d'emploi

Plages horaires : De 8h à 12h30 et de 13h à 17h30

Formateur.trice : Expert(e) du domaine

Effectif : 10 à 12 personnes

Suivi et évaluation : Acquis mesurés en entrée et en fin de formation. Attestation de formation.

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques interactifs.
- Utilisation de supports visuels (PowerPoint, vidéos).
- Mises en pratique
- Études de cas et exemples concrets
- Brainstorming et discussions de groupe
- Utilisation de WOOLAP régulièrement comme Ice Breaker, respiration et quiz
- Feedback individualisé et collectif

Modalité d'inscription

Toute l'année, jusqu'à 1 semaine avant le début de la formation, après entretien préalable et signature d'une convention de formation simplifiée.

Objectif pédagogique

- Comprendre la réglementation des risques professionnels.
- Elaborer un document unique et en connaître l'obligation pour toute entreprise avec au moins un salarié.
- Savoir évaluer les méthodes.
- Elaborer un plan de prévention.

Prérequis

- Avoir une fonction d'encadrement avec au minima un salarié ou un apprenti.

Les + de votre CMA

Nos experts formations vous accompagnent dans :

- La définition de vos besoins,
- L'établissement de votre parcours formation,
- L'étude des modalités de prise en charge.

Nos formations sont adaptées aux particularités des TPE & PME :

- Accessibles quel que soit votre niveau,
- Directement opérationnelles en entreprise.



Pour plus d'informations



Séquence 1 :

Matin

- Les enjeux de la prévention (juridiques, économiques, et humains) selon les codes du travail, de la sécurité sociale, pénal, arrêtés...
- La réglementation et les obligations de l'employeur.
- Explication et exemples des différents moyens de préventions : organisationnels, techniques, humains.

Séquence 2 :

Après-midi

- Mise en application de la méthode d'évaluation des risques.
- Elaboration de son propre document unique.
- Elaboration du plan de prévention.

Partout présents

LA CHAMBRE

DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Notre centre de contact :
04 84 31 00 00 - contact@cmar-paca.fr

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
formationcontinue04@cmar-paca.fr

HAUTES-ALPES
formationcontinue05@cmar-paca.fr

ALPES-MARITIMES
formationcontinue06@cmar-paca.fr

BOUCHES-DU-RHÔNE
formationcontinue13@cmar-paca.fr

VAR
formationcontinue83@cmar-paca.fr

VAUCLUSE
formationcontinue84@cmar-paca.fr

**CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L' ARTISANAT
PROVENCE-ALPES-CÔTE D' AZUR**

Direction Régionale Formation - 5 boulevard Pèbre, 13008 Marseille
N° SIRET : 130.020.878.00240
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93.13.15755.13 auprès du
préfet de région PACA

Rdv sur cmar-paca.fr/catalogues-des-formations